



**Pouria Amirshahi**

**Député de la 5ème circonscription  
de Paris**

126 rue de l'Université  
75007, Paris

**M. Emmanuel Grégoire Maire de Paris**

Hôtel de ville  
29 Rue de Rivoli  
75004 Paris

*Le 10 juillet 2026,*

Monsieur le Maire, Cher Emmanuel,

À l'occasion de mes permanences en circonscription, j'ai rencontré l'Association des Riverains du Canal. Ce collectif d'habitant.es s'est constitué autour des enjeux d'aménagement du Canal Saint-Martin, de sa préservation et de la prise en compte du bien-être des riverains.

Lors de cet échange, l'association m'a fait part de plusieurs difficultés, qu'elle a déjà eu l'occasion de transmettre à Mme la Maire du 10ème arrondissement, Alexandra Cordebard :

- Le Canal Saint-Martin enregistre maintenant, des niveaux sonores nocturnes supérieurs à ceux de la journée, dépassant largement les recommandations de l'OMS, avec des conséquences significatives sur la santé des habitant.es. Cette situation s'aggrave en période de canicule, les nuisances sonores empêchant alors les riverains de pouvoir dormir et d'ouvrir leurs fenêtres.
- Les travaux d'aménagement du canal génèrent des tensions avec les habitant.es. Le collectif demande un moratoire sur ces travaux tant qu'une régulation adaptée ne sera pas mise en œuvre pour protéger la santé de tous et des mesures prises afin d'associer les riverains aux réflexions concernant les nuisances sonores et la tranquillité publique.
- Ces niveaux sonores sont, selon l'association, la traduction d'une recrudescence des incivilités : nuisances sonores à toute heure, musique amplifiée, consommation d'alcool sur la voie publique, comportements à risque, altercations et tensions.
- L'association souhaite que des mesures soient engagées afin de préserver la biodiversité du Canal Saint-Martin.
- Elle sollicite enfin l'organisation d'un groupe de travail élargi, associant la Préfecture de Police de Paris, la Mairie de Paris, la Mairie du 10ème arrondissement, le commissariat du 10ème arrondissement, la police municipale, Bruitparif, et les riverains afin d'échanger sur l'ensemble de ces enjeux. L'association des riverains du canal Saint Martin souligne que le canal Saint Martin pourrait servir de site pilote pour une régulation s'appuyant sur une organisation et des outils nouveaux.

Comme vous le savez, je suis moi-même attaché à la baignade au Canal Saint-Martin et au droit à la fraîcheur pour toutes et tous, je soutiens votre décision d'ouvrir le canal à la baignade et salue le travail sur le temps long de la Ville de Paris pour que cette baignade soit possible. Comme les riverains, j'ai un attachement particulier au Canal Saint Martin comme lieu de partage et de vie. Je mesure la complexité de cet équilibre à trouver entre les enjeux de tranquillité publique et l'animation nocturne dans l'aménagement du canal, un équilibre qui, j'en suis convaincu, gagnera à associer pleinement les habitant.es.

L'Association des Riverains du Canal est par ailleurs en lien avec plusieurs autres collectifs d'habitant.es parisiens confrontés aux mêmes enjeux de conciliation, parfois délicate, entre droit à la fête, tranquillité publique, protection du sommeil, et partage des usages et des lieux. Elle appelle ainsi votre attention sur



des difficultés qui touchent, au-delà du seul cadre de vie, à des questions de santé publique pour les riverains. Je sais que vous avez déjà rencontré ce collectif, « le groupe des 40 » et répondu à leur questionnaire au mois de février, en prenant des engagements quant à la prise en compte de la tranquillité publique, des niveaux sonores et de leurs effets sur la santé des habitants.

Je ne doute pas que des suites utiles seront données aux demandes de ce collectif, et suis disponible pour m'associer aux réflexions et concertations que vous engagerez.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes salutations républicaines.

**Pouria Amirshahi**